

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
LANGUEDOC-ROUSSILLON

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Montpellier, le 27 Mai 1999

Service : **REGLEMENTATION et CONTRÔLE**

Affaire suivie par Patrick LOISON

Tél : 04.67.10.14.67

Le Directeur Régional et Départemental

à

Monsieur SERVAL EMMANUEL

**3, Impasse des Ibis**

Objet : déclaration des établissements sportifs

Réf. : ET001143

34200 SETE

**DOSSIER COMPLET**

ETS : CLUB ECOLE DE PLONGEE L'ODYSSEE

J'accuse réception de votre déclaration faite en application des articles 1 et 2 du décret n° 93-1101 du 3 septembre 1993 concernant la déclaration des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives et la sécurité de ces activités, le 20/08/1995 à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Hérault sous le numéro : 03499ET0123 en vue d'exploiter un établissement soumis aux articles 47 et 47-1 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Vous voudrez bien informer la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Hérault de tout changement d'un élément quelconque des informations qui font l'objet de la déclaration.

Ce récépissé ne constitue pas un certificat de conformité aux dispositions du décret du 3 septembre 1993.

Ce document annule et remplace l'accusé de réception en date du : 3.6.1997

(N° 03497 ET0138)



P./Le Directeur Régional et Départemental,  
L'Inspectrice,

Isabelle JONC